

BRANDFORD GRIFFITH

AVOCATS ASSOCIÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

BRANDFORD GRIFFITH CONSEILLE CREDIT AGRICOLE SA (CASA) DANS LA CESSION DE SA PARTICIPATION DE 25 % DANS LES CAISSES REGIONALES

Dans le cadre du projet de simplification des structures du Groupe Crédit Agricole, Brandford Griffith a conseillé Crédit Agricole SA (Casa), l'organe coté du groupe mutualiste, dans la cession de sa participation de 25 % dans les caisses régionales (CCI et CCA) pour 18 milliards d'euros.

Ces certificats détenus par Casa vont être transférés à une nouvelle entité créée pour l'occasion. Baptisée « Sacam Mutualisation », elle sera intégralement détenue par les 39 caisses régionales.

Paris, le 17 février 2016

Conseils de Casa : Brandford Griffith avec Henri Brandford Griffith, Jérôme Brosset, Roland Poirier et Julien Detis

&

Cleary Gotlieb avec Pierre Yves Chabert, Anne Sophie Coustel et Sophie de Beer.

Conseil des Administrateurs indépendants : BDGS avec Youssef Djehane et François Baylion

Conseil de la Fédération et des Caisses régionales : Darrois Villey Maillot Brochier avec Pierre Casanova, Vincent Agulhon et Adrien Oost.

Contacts Presse

Brandford Griffith

Avocom

Henri Brandford Griffith

Virginie Jubault

hbg@brandfordgriffith.com

v.jubault@avocom.fr

Tel : 01.44.55.44.55

Tel : 01.48.24.00.41

A propos de Brandford Griffith

Brandford Griffith & Associés est un cabinet d'avocats français indépendant qui rassemble une dizaine d'avocats dont 4 associés.

Fondé sur la pratique reconnue d'associés présents dans de nombreuses offres publiques et des contentieux boursiers depuis la réforme boursière de 1989, le cabinet est un acteur incontournable dans les batailles boursières, les rapprochements de sociétés cotées et les contentieux boursiers.

Brandford Griffith & Associés est régulièrement impliqué dans des opérations transnationales. A ce titre, il entretient des relations suivies avec un certain nombre de cabinets d'avocats en Europe, aux Etats-Unis et en Asie, afin de répondre aux besoins de ses clients dans le cadre d'opérations transfrontalières.

Le cabinet a une compétence reconnue dans les domaines suivants : le *corporate*, le contentieux et l'arbitrage, la fiscalité.